

<p>D 23-07</p> <p>VENTE DE TERRAINS DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ DE HOULGATE A MONSIEUR BRUNO MARIE ET DÉCLASSEMENT PARTIEL D'UNE PARTIE DE VOIE PUBLIQUE .</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Patrick BARBA, Nathalie MAHIER, Joanna DE KERGORLAY, Fabien DUPONT, Didier FRAGASSI, Antoine ARIF et Patrick BLOSSE, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Céline VOISIN : pouvoir donné à Dominique FROT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Elisabeth LEGRAND informe les membres de l'assemblée délibérante du projet de cession de parcelles de terrain situées dans la zone d'activité de HOULGATE à Monsieur Bruno MARIE au prix de 30 € le mètre carré.

Suite à division cadastrale réalisée par le cabinet ABAC-GEO Géomètres experts, la cession concerne les parcelles cadastrées section AM n° 216 c et d (références provisoires) d'une superficie de 20a 58ca et AM n° 218 d'une superficie de 25a 04ca, soit une superficie totale de 45a 62ca.

S'agissant plus précisément de la parcelle provisoirement cadastrée section AM n° 216 d, d'une superficie de 5a 00 ca et affectée à une voie publique, il y a lieu d'en approuver le déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Le prix de vente est donc fixé à 136 860 € net vendeur, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

L'acte de vente est en cours de rédaction et tiendra bien évidemment compte des éventuelles servitudes qui pourraient être éventuellement liées à un câble électrique traversant la parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,

- D'approuver le déclassement de la parcelle cadastrée section AM n° 216 d (référence provisoire) d'une superficie de 5a 00ca, afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune ;
- d'approuver la cession à Monsieur Bruno MARIE de parcelles de terrain situées dans la zone d'activité de HOULGATE, cadastrées section AM n° 216 c et d (références provisoires) d'une superficie de 20a 58ca et AM n° 218 d'une superficie de 25a 04ca, soit une superficie totale de 45a 62ca au prix de 136 860 € net vendeur ;
- que les frais d'acte seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

